

Pour les exercices financiers 2011-2014

Renouvellement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

Le gouvernement du Canada est heureux d'annoncer que la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) a été renouvelée pour trois autres années au niveau de financement actuel de 134,8 millions de dollars par année. La continuation de la SPLI de 2011 à 2014 assurera la continuité des services pour les clients qui sont itinérants ou à risque de le devenir et nous permet de prendre appui sur dix ans d'investissement du gouvernement fédéral afin d'éliminer l'itinérance dans les collectivités canadiennes.

Sachez que nous lancerons au cours de la nouvelle année un appel de propositions fondé sur les plans communautaires des régions désignées.

Par suite d'une consultation exhaustive auprès des provinces, des territoires et des intervenants l'an dernier, les améliorations suivantes ont été apportées au programme :

- Un nouveau volet de financement pour les itinérants des régions rurales et éloignées remplacera le volet de financement *Collectivités éloignées* et sera plus axé sur les petites collectivités afin de mieux répondre aux collectivités mal servies des régions rurales et périphériques.
- *Le volet de financement des collectivités autochtones* : On accordera la préférence aux organismes autochtones désireux d'offrir des projets qui répondent aux besoins des peuples autochtones qui sont sans abri ou à risque de le devenir. Les outils seront mis à jour pour inclure ce critère dans la sélection des projets.
- *Créer des liens avec la Commission de la santé mentale du Canada* : En 2008, la Commission de la santé mentale du Canada a reçu du financement pour appuyer cinq projets de démonstration conçus pour faire l'essai d'approches fondées sur la priorité au logement afin de présenter des preuves de pratiques et de services exemplaires pour aider les sans-abri atteints de maladie mentale. Étant donné que les cinq projets de démonstration du programme At Home/Chez Soi de la Commission de la santé mentale (à Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver) sont à mi-chemin, des liens seront créés entre la SPLI et ces projets.
- *Marché du travail* : La SPLI renouvelée intègrera plus d'accent sur le marché du travail et les activités d'intégration. On encouragera les collectivités à inclure et mettre en valeur le financement de projets par des activités qui appuient l'intégration au marché du travail au sein de leur collectivité et les priorités connexes.
- *Responsabilité renforcée*: collecte de données améliorée, analyse et échange des données et introduction des *Indicateurs de progrès communautaires*.

Le financement demeurera le même pour chaque collectivité désignée que pour la période 2009-2011.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site du CDSAGM au

www.monctonhomelessness.org